



**Recrutement d'un Préventionniste Expert (niveau D9 ou B1) pour la Zone de secours NAGE (H/F) – Contrat à durée indéterminée**

*Au sein du staff administratif et logistique de la zone de secours « N.A.G.E. », l'agent, recruté à temps plein, assure les missions de prévention confiées à la Direction « Prévention et prévision ». Un descriptif détaillé des missions se trouve en annexe.*

*Sous la direction des autorités de la zone de secours, l'agent est le collaborateur direct du Responsable de la Prévention.*

**Diplôme et expériences :**

- **Bachelier en construction ou en électromécanique.**
- **Bachelier** possédant **soit** une **expérience professionnelle de 2 ans dans la construction** ou les techniques spéciales dans les bâtiments (conception ou réalisation ou contrôle) **soit** le **brevet de technicien en prévention contre l'incendie** (ou les modules **PREV 1 et PREV 2**) délivré par un centre de formation provincial agréé.

**Connaissances techniques :**

- Posséder une connaissance de base dans les matières suivantes :
  - Réglementation relative à la prévention de l'incendie et de l'explosion,
  - Organisation des matières liées à la sécurité incendie,
  - Système institutionnel Belge et du fonctionnement des institutions locales.
- Utiliser aisément les logiciels de bureautique de base (traitement texte, tableur, base de données).
- Disposer de connaissances techniques dans le domaine de la construction et des installations techniques.

**Aptitudes professionnelles :**

- Accomplir les tâches dans le respect des procédures et des règlements.
- Respecter les délais impartis.
- Faire preuve de méthode, de rigueur, de précision et d'autonomie dans l'organisation du travail.
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion.
- Organiser et conduire des réunions.
- S'exprimer avec clarté et efficacité, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral.
- Capacité à se remettre en question et à s'adapter : pouvoir évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction, dans l'environnement de travail.

**Commentaires additionnels :**

- Vous êtes disposé à vous déplacer dans chacune des communes de la Zone.
- Vous êtes **impérativement détenteur du permis de conduire de type B**,
- Vous devrez impérativement **obtenir les brevets correspondants aux modules de formation PREV 1 et PREV 2** organisés par un centre de formation de la sécurité civile (pendant les heures de service + financement par la Zone), et conserver cette agrégation.



**Votre contrat :**

Régime de travail : **Temps plein** (38h/semaine) de jour.

Type : **contrat à durée indéterminée**, rémunéré sur base de l'échelle **D9 ou B1**, selon votre diplôme, de la RGB.

Lieu de travail : Poste de Secours de Namur et occasionnellement autres postes de la zone de secours NAGE.

*Entrée en fonction prévue dès que possible.*

**Modalités pour poser votre candidature :**

Pour postuler, envoyez **un unique dossier** de candidature pour le **31 MAI 2026 (24h)** au plus tard à l'attention du Service du Personnel, par courriel (personnel@zone-nage.be) ou par courrier (Chaussée de Liège, 55 – 5100 Jambes).

*La date du mail ou le cachet de la poste font foi.*

Le dossier de candidature doit être **complet** et doit **obligatoirement** reprendre les documents suivants :

- Un **curriculum vitae**.
- Une **lettre de motivation**.
- Une **copie du permis B** (recto/verso).
- Une **copie de votre diplôme**.

***Tout dossier de candidature incomplet ou rentré en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures sera considéré comme irrecevable.***

*A l'entrée en fonction, vous fournirez un **extrait de casier judiciaire** daté de moins de 3 mois.*

**Renseignements complémentaires :**

Sur le poste à pourvoir

- **Monsieur Laurent ALARD**, Préventionniste Spécialiste – Responsable Prévention  
081/325.273 – laurent.alard@zone-nage.be

Sur la procédure

- **Madame Laurence PIERLOT**, Gestionnaire Ressource Humaine  
081/325.204 - personnel@zone-nage.be

**ANNEXE 26 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours**

	<a href="#">Description de fonction</a> <b>Expert en prévention incendie</b>
	<p>Cette fonction est en principe associée à une fonction du cadre de base, cadre moyen ou supérieur.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Cette fonction peut également être assurée par du personnel administratif non opérationnel.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de la réaffectation sur requête volontaire, prévue à l'article 119 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p> <p>Cette fonction peut également être reprise dans le cadre de l'arrêté ministériel du 11 juin 2015 fixant la liste des fonctions allégées, adaptées visées à l'article 126, alinéa 3, de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.</p>
<b>Description</b>	<p>L'expert en prévention incendie a des tâches, compétences et responsabilités au niveau de l'exécution de la politique de prévention zonale. Il fait partie du bureau zonal de prévention et travaille sous la supervision du spécialiste en prévention incendie et/ou d'un autre expert en prévention incendie.</p>
<b>Tâches-clés et domaines d'activité</b>	<p><b><u>Expert en prévention incendie</u></b></p> <p>L'expert en prévention incendie contrôle la sécurité incendie lors de l'utilisation des bâtiments et des institutions à l'aide de la réglementation et des rapports de prévention incendie. En outre, après visite sur site, il rapporte à son dirigeant et à l'utilisateur.</p> <p>Il rapporte les plaintes au dirigeant.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle la sécurité incendie lors de l'utilisation des constructions et des établissements.</li><li>- Traite des demandes et des questions liées à la sécurité d'incendie.</li><li>- Effectue les contrôles selon les procédures applicables.</li><li>- Est à même de planifier efficacement ses activités, de les réaliser de manière effective et de signaler les problèmes de capacité à temps.</li><li>- Effectue de nouveaux contrôles le cas échéant.</li><li>- Connaît la réglementation en vigueur.</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etablit des rapports à la suite de contrôles sur base des normes de bases, de textes régionaux, communautaire ou locaux.</li><li>- Etablit des rapports en réaction à des demandes et des questions.</li></ul>	
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Place dans l'organisation</li><li>• Eléments de réseau</li><li>• Autonomie</li><li>• Situations et conditions de travail</li></ul> <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours.</p>	
<b>Situations et conditions de travail</b>	Diplôme, brevet, certificat, ...	<b>Obtention et maintien du certificat de PREV-2</b> selon l'AM du 21 mars 2019 relatif à la formation et au certificat PREV-1, PREV-2 et PREV-3 pour les membres du personnel des zones de secours